

L'automne d'une monarchie

L A riche idée de Mobutu a été de donner aux gens du Zaïre ce qu'ils n'ont jamais eu et ce dont ils avaient « besoin depuis longtemps : un roi africain. Le roi exprime toute la dignité de son pays ; posséder un roi, c'est partager la dignité du roi. La responsabilité de l'individu — qui peut être une source de désespoir au sein de l'abjecte misère africaine — s'en trouve atténuée. Tout ce que l'on demande aux gens, c'est l'obéissance et l'obéissance est facile (...). La royauté de Mobutu est devenue sa propre fin. On démantèle l'État moderne dont on a hérité ; mais il n'est pas trop important que l'État fonctionne (...). La paix de Mobutu et cette royauté qu'il a instaurée sont de grands accomplissements. Mais la royauté est stérile. Dans le culte du roi s'enlissent déjà les premiers progrès intellectuels d'un peuple qui émergeait à peine. Les confusions d'idée qui se font au nom de l'authenticité et qui donnent pour l'heure une telle illusion de puissance, renferment ce monde en lui-même et laissent prévoir un avenir de désespoir accru (1). »

Ces propos pessimistes ont été tenus en 1975 par le romancier antillais V.-S. Naipaul à l'issue d'un séjour à Kisangani en province orientale. Ils rejoignent ceux de beaucoup d'essayistes et écrivains africains ou latino-américains (Lopes, Sony Labou Tansi, etc.) pour qui le pouvoir en Afrique s'inscrit dans une société civile qui, « figée entre un passé non maîtrisé et un futur non maîtrisable », trouve son exutoire dans l'acceptation de, voire la participation à, la violence, l'arbitraire, le dérisoire d'un État narcissique, voire obscurantiste (2).

La monarchie absolue

Même si l'on peut ne pas souscrire à ce pessimisme radical, l'émergence depuis le milieu des années soixante-dix d'une sorte

de monarchie absolue au Zaïre peut difficilement être contestée. Le chef de l'État zaïrois est devenu, avec ses pompes (les énormes dépenses de prestige) et ses œuvres (le MPR - Mouvement populaire de la révolution), le référent unique de la vie politique au Zaïre. Référent qui a pu occulter et parfois justifier toutes les impuissances d'ailleurs.

L'absolutisme de cette monarchie est devenu surtout évident après 1977-1978, c'est-à-dire après les deux guerres du Shaba. Il apparaissait en pleine lumière avec le fameux discours du président Mobutu sur le « mal zaïrois », discours au cours duquel le chef de l'État s'en prend vigoureusement à la corruption et à l'impérialisme de ses « sujets ». Qu'était ce discours, sinon une volonté du monarque de prendre ses distances à l'égard d'une situation de banqueroute d'État, de se mettre résolument hors d'atteinte de toutes les critiques qui pourraient lui être adressées, hors d'atteinte d'une « mêlée » que le monarque allait pouvoir à loisir arbitrer ? (3).

Il y a bien en 1978 des velléités d'ouverture avec l'annonce d'un début de restauration du parlement zaïrois dans des prérogatives traditionnelles (interpellations et droit de contrôle sur les actes du gouvernement). Mais cette ouverture est très vite refermée dès qu'un groupe de 13 parlementaires — dont est issu l'actuel mouvement d'opposition, l'UDPS (Union démocratique pour le progrès social) — eut interpellé directement le chef de l'État et son entourage direct, considérés comme personnellement responsables du « mal zaïrois » (4).

Depuis lors, la monarchie absolue s'est réfugiée dans des hauteurs inaccessibles. Le « roi » Mobutu a été élevé au rang de maréchal, de « guide suprême », de « président fondateur », etc. Il a recentré tous les pouvoirs entre ses mains, s'érigeant lui-même en institution suprême du pays. Tout ceci s'est effectué dans le cadre de « révisions constitutionnelles » qui n'ont eu qu'une seule constante, comme l'exprimera un membre de l'opposition parlementaire : « *La dynamisation, la redynamisation, l'affirmation, la réaffirmation, la consécration, la reconsécration et le renforcement des pouvoirs du Guide* ». « *Décidément, ajoutait-il non sans humour, il est à craindre qu'il ne se passe quelque chose dans les hauteurs du parti qu'on nous cache* » (5).

(1) V.S. Naipaul, « Un nouveau roi pour le Congo », *Le débat*, n° 8, janvier 1981.

(2) Voir à ce sujet A.L. Thurler, « Le dictateur et son peuple. Quel pouvoir ? Approche sémiologique du Pleurer-Rire de H. Lopès », in L. Monnier (éd.), *Figures du pouvoir dans le roman africain et latino-américain*, *Les Cahiers du CEDAF - ASDOC Studies*, n° 1-2-3, mars 1987, p. 137.

(3) « Discours du 25 novembre 1977 »

prononcé par le Président-fondateur du MPR devant les participants du 2^e congrès ordinaire du parti, 22-27 novembre 1977 », Kinshasa, Agence zaïroise de presse.

(4) Voir J.-C. Willame, « Chronique d'une opposition politique : l'UDPS (1978-1987) », *Les Cahiers du CEDAF - ASDOC Studies*, n° 7-8, décembre 1987.

(5) Compte rendu analytique du Conseil législatif du Zaïre, 13 novembre 1980, p. 17.

Plus récemment, le président zaïrois s'est aussi « réfugié » dans le champ de la haute politique internationale en s'efforçant de se faire admettre comme partenaire incontournable dans le concert des chefs d'États africains et occidentaux et dans les situations de crise : envoi de troupes zaïroises au Tchad, tentative de créer une armée de dissuasion pouvant intervenir sur le continent, arbitrage et proposition de « bons offices » dans les questions angolaise, burundaise, sud-africaine et soudanaise...

Le support idéologique

La monarchie absolue au Zaïre ne s'inscrit pas dans un vide idéologique. Elle s'insère en effet dans un cadre historique qui est avant tout celui de la période coloniale et non pas tant celui d'une prétendue tradition africaine qui serait a-démocratique et reconnaîtrait à un seul chef tous les pouvoirs. Il n'y a en effet pas de donnée historiquement fondée validant l'existence d'un système de pouvoir monarchique en Afrique centrale avant l'arrivée des puissances étrangères qui ont eu besoin (comme dans le Bakongo ou au Katanga) d'intermédiaires africains leur permettant de mener à bien leur trafic commercial ou leur conquête. Les quelques « monarques » qui émergèrent à cette époque (Msiri au Katanga, les rois bakongo à l'époque de la présence portugaise, etc.) furent sans doute les « signes » d'une crise vécue par des sociétés en pleine mutation du fait de chocs culturels majeurs induits par la pénétration étrangère (esclavage, introduction de l'économie de traite, etc.).

C'est essentiellement la colonisation qui va en fait véhiculer le modèle monarchique, la « basilocratie » africaine. L'administration territoriale s'efforcera patiemment et laborieusement de rechercher des « chefs », coutumiers ou non, qui seront les exécutants des ordres du « Boula Matari » (6). Cette entreprise va donner lieu à des investigations très fouillées, surtout à partir de la fin des années 1920, tout en aboutissant dans nombre de cas à légitimer des erzats de chefs — souvent des anciens esclaves —, les véritables chefs restant dans l'ombre. Une bonne partie de l'ethnologie coloniale belge va cautionner, en toute bonne foi, ce type d'entreprise en recourant à un discours typologique et statique sur les « tribus », les « clans » et les « royaumes » dont elle circonscrira minutieusement les limites territoriales (7).

La référence au chef est aussi, notons-le, la référence à un roi,

(6) Littéralement : le briseur de roc, nom indigène donné au colonisateur belge.

(7) Les travaux de l'historien Jan Vansina ont contribué pour beaucoup à la remise en

cause de cette basilocratie africaine. Voir J. Vansina, *Les anciens royaumes de la savane*, Kinshasa, IRES, Université Lovanium, s.d.

le Roi des Belges (« Bwana Kitoko »), grand mythe fondateur de la geste coloniale belge depuis Léopold II, monarque absolu de l'État indépendant du Congo. Écoutons à ce propos le discours d'adieu du gouverneur du Katanga, Heenen, aux « indigènes » de la région : « *Comportez-vous comme des sujets soumis de notre Roi. Le Roi Albert est grand, il est puissant, il veut que vous écoutiez vos chefs blancs ; mais il aime ses enfants du Congo, il veut votre bonheur* » (8). La filiation est ici directe entre ce « roi bienveillant », « bon », « paternel », se souciant de « ses enfants » et l'image que le monarque Mobutu a toujours voulu donner de lui : un « père fondateur » aimé et craint.

Le pouvoir et l'argent

Ce substrat idéologique du pouvoir zaïrois doit bien évidemment s'appuyer sur des fondements matériels. Un pouvoir monarchique ne peut être grand que s'il dispose de moyens permettant d'exalter la puissance du chef par le biais d'un double processus : l'accaparement des ressources et leur redistribution.

Le thème de la richesse, de l'argent accumulé et sa complémentarité avec le pouvoir est fondamental pour comprendre la dynamique politique au Zaïre (comme en Afrique d'ailleurs). A quoi rêvaient les premiers « évolués » congolais, auxiliaires du pouvoir blanc, sinon aux belles voitures, aux maisons de maître, etc., qu'ils allaient pouvoir acquérir au moment de l'indépendance ? « *Nous étions heureux (...) d'être ministres, écrivait l'un d'entre eux. On jouait une pièce, mi-comédie, mi-tragédie. Nous étions ministres enfin ; nous les colonisés avons maintenant des titres et une dignité. Mais nous n'avons aucun pouvoir sur les instruments dont nous avons besoin pour exercer nos fonctions. Nous discutons alors des bureaux que nous occuperions, des endroits où nous habiterions, des partages à effectuer entre nous. Nous discutons de la répartition des voitures ministérielles, des résidences ministérielles, des arrangements pour nos familles. Nous parlions sans fin, nous riions comme des fous et concluions inmanquablement en blâmant les colonisateurs de tous nos ennuis* » (9).

Depuis lors, ces aspirants aux honneurs, aux titres et à l'argent ont prospéré, soit à l'ombre de la monarchie, soit à ses côtés, et sont devenus les membres d'une nomenklatura dont les fortunes n'ont rien à envier à celles de leurs anciens maîtres blancs. Citons à nouveau V.-S. Naipaul : « *Tout le monde est ici pour l'argent. Le cynisme n'a jamais été secret ; à présent l'angoisse (des lendemains)*

(8) Cité par R. Yakemtchouk, *Aux origines du séparatisme katangais*, Bruxelles, ARSOM, 1988, p. 9.

(9) Th. Kanza, *Conflict in the Congo*, London, Penguin Books, 1972, pp. 119-120.

(10) V.S. Naipaul, *op. cit.*, p. 39.

le renforce. Avec ce cynisme dans le Zaïre indépendant, il peut sembler que l'Africain soit de connivence avec le Blanc. Lui aussi, il pense aux acquisitions, vêtements, chiffons jolis, la Mercedes, les prostituées bien en chair, le costume sévère avec pochette et stylo-mine en or, la grosse montre-bracelet en or à un poignet et le bracelet d'or à l'autre et ce ventre important qui, dans ce pays d'hommes malingres, parle de richesse » (10).

L'opulence et les débordements ostentatoires de la nomenclatura zaïroise ont différentes origines : commissions touchées sur les grands marchés publics passés dans les années 1970, zaïrianisation des entreprises étrangères, pillage systématique des trésoreries des grandes entreprises publiques pourvoyeuses de devises (Gécamines, Banque nationale, etc.), bradage continu de la monnaie locale induisant des fuites massives de capitaux. Accumulation non productive dans la mesure où, pour l'essentiel, le produit de ces prédatons aboutit dans de plantureux comptes bancaires à l'étranger sur lesquels on ne sait plus très bien qui a la mainmise. En analysant les informations disponibles à la BRI (Banque des règlements internationaux), O. Vallée a fait observer que pour la seule année 1986, le Zaïre, qui affichait officiellement 10 millions de dollars d'avoirs extérieurs, était crédité par les banques privées déclarantes de 967 millions de dollars (11). Ce montant représentait à l'époque plus que les recettes en devises de l'État zaïroise (750 millions de dollars).

Accumulation à finalité politique aussi car les signes extérieurs de richesse de la nomenclatura sont réintroduits dans un réseau de clientèles aux ramifications nombreuses et souvent impénétrables. D'où la longévité du régime zaïrois par rapport à celle des autres monarchies africaines, celles de Bokassa, de Macias Nguema ou d'Idi Amin Dada, où le processus de redistribution est resté limité à un entourage restreint de « parents » et conditionné par la faiblesse des ressources à redistribuer.

Un État en peau de chagrin

Dans un tel système, il importe peu que les fonctions traditionnelles d'un État soient remplies. De l'aveu même du président de la République, « tout se vend et tout s'achète dans notre pays. Et dans ce trafic, la détention d'une quelconque parcelle de pouvoir public constitue une véritable monnaie d'échange en contrepartie de l'acquisition illicite de l'argent ou d'une valeur matérielle et morale, ou encore de l'évasion de toutes sortes d'organisations » (12).

(11) O. Vallée, « Afrique-Asie. Des modèles de fuite de capitaux », miméo, s.d.

(12) Discours du 27 novembre..., *op. cit.*

Les symptômes de cette évanescence de l'État sont nombreux ; il s'agit non seulement de la prolifération cancéreuse d'appareils politiques ou administratifs souvent dédoublés et tournant à vide, mais aussi d'un effondrement généralisé au niveau des fonctions traditionnellement remplies par l'État (enseignement, santé, etc.) et dont le tableau ci-dessous rend partiellement compte.

PART EN POURCENTAGES
DES PRINCIPALES DÉPENSES COURANTES
DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT ZAÏROIS (1980-1987)

	1980	1987
Salaires	42	11,5
Biens et services	23	12,6
Défense	8,5	3,7 (1985)
Enseignement	18,9	1,5 (1986)
Santé	2,5	3,5 (1986)

Sources : Banque nationale du Zaïre et Banque mondiale

A partir de 1984, les rémunérations ne sont plus comptabilisées dans les budgets de l'enseignement et de la santé.

De ceci, on pourrait conclure qu'il n'existe tout simplement plus d'État au Zaïre, la majeure partie des ressources étant consacrée au remboursement de dettes extérieures, créances le plus souvent douteuses d'ailleurs, et à l'entretien des réseaux de clientèle de la monarchie. En fait, l'État existe bel et bien, mais quasi-uniquement dans ses fonctions répressives qui quadrillent toute velléité de sortie d'un régime monarchique infantilisant et organisant un système relativement élaboré de délation au sein de la société civile. A lire et à relire le « discours politique » zaïrois, on ne peut manquer d'être frappé par la langue de bois « totalitaire » d'un régime vieillissant : appels perpétuels à la « vigilance » et à l'« encadrement » des populations, affirmation et réaffirmation du caractère pyramidal et hiérarchique de l'autorité, caractère contraignant de l'appartenance au parti-Léviathan qu'est le MPR, lequel doit « se rapprocher » de chaque famille, de chaque homme, de chaque femme, de chaque enfant, de chaque vieillard, connaître tout ce qui se passe « dans chaque avenue, chaque quartier, chaque localité (...) pour ne pas être pris au dépourvu et pour aider la base à échapper au danger de dévianisme et de défaitisme » (13).

(13) Extrait de « La stratégie globale de redynamisation des activités du MPR », in *Zaïre Monthly*, 15 juillet 1988.

Ce type de discours n'est pas que pure logomachie ; il s'inscrit en effet dans des structures réelles, celles des services de sécurité zaïrois. Au premier abord, on pourrait suspecter que le quadrillage des populations par ces services ne peut être efficace. Un nombre considérable d'agences spécialisées s'occupent en effet de la « sécurité intérieure du Zaïre ». Du côté civil, on peut citer pêle-mêle l'AND (Agence nationale de documentation), subdivisée depuis 1983 en deux branches chargées en principe de la « sécurité externe » et de la « sécurité interne » ; le Service national de sécurité ; l'Agence nationale d'immigration. A ces agences, il faut encore ajouter les services autonomes de sécurité de la jeunesse du MPR, les CADER, de la Garde civile, milice armée censée se substituer à la gendarmerie nationale, de certaines entreprises publiques disposant de lieux de détention et même de torture (14). Du côté militaire, la sécurité relève formellement du SRMA, un service de renseignement militaire plusieurs fois dissout, puis reconstitué ; dans les faits, différentes agences coexistent au sein des forces armées zaïroises : services de sécurité de la Division spéciale présidentielle, brigade de recherche et de surveillance relevant de la gendarmerie nationale, quartiers généraux du SRMA dans les différentes régions du pays... Cette pléthore d'officines autonomes est certes un indice du mal fonctionnement des structures d'un État malade. Elle n'en a pas moins pour effet d'entretenir un régime d'arbitraire dans lequel n'importe qui et n'importe quoi peut être considéré comme « atteinte à la sûreté de l'État » : dénonciation suite à un simple conflit de voisinage, querelles entre « hommes d'affaires », détournement de fonds, non paiement du loyer, affaire de mœurs avec un membre du Comité central du parti, possession de documents ou articles sur les droits de l'Homme, etc. (15).

La crise de légitimité

Occultée par différentes péripéties théâtrales et effets de manche (critiques acerbes contre les instances financières internationales, contre la Belgique...), la crise de légitimité s'est en fait installée au Zaïre depuis plusieurs années. Tolérée à l'époque de « l'argent facile » des années 1970, la prédation zaïroise a cessé de l'être tant à l'intérieur où la « débrouillardise » a atteint ses limites, qu'à l'extérieur où le Zaïre a cessé d'être un enjeu géostratégique.

(14) Amnesty International, « Torture in Zaïre. The Pattern and Individual Cases », octobre 1986, AFR/62/19/86.

(15) Sur le système répressif au Zaïre,

voir le récent rapport du *Lawyers Committee for Human Rights*, « Zaïre : Repression as Policy. A Human Right Report », New York, août 1990.

— Il a fallu d'abord que le Zaïre rembourse la montagne de dettes occasionnées par les « canards boiteux » et les safari industriels en tous genres dont les échéances de remboursement se bousculent à partir de la fin des années 1970 et ce, dans un contexte de récession mondiale (diminution des cours des matières premières, augmentation des taux d'intérêt...). Or, depuis 1976, le Zaïre est réputé être un mauvais payeur et se trouve en tête de la liste des pays à haut risque. Depuis lors aussi, il a comparu dix fois au Club de Paris pour le rééchelonnement des créances publiques extérieures qu'il ne parvenait pas (ou ne voulait pas) rembourser, soit plus de deux fois plus fréquemment que la moyenne des « comparutions » des autres pays africains.

Une véritable guerre de tranchée, plus ou moins larvée, s'est en fait engagée depuis 1978 entre le Zaïre et les institutions financières internationales qui tendent à se substituer de plus en plus aux investisseurs étrangers privés et aux bailleurs de fonds bilatéraux (16). Les principaux épisodes de ces batailles sont la publication en 1982 du fameux rapport du banquier allemand, Erwin Blumenthal, ancien patron de la Banque nationale du Zaïre, sur les détournements des « barons » du régime zaïrois (17) ; la découverte, rendue publique en 1983, de prélèvements non remboursés de plus de 300 millions de dollars à la Gécamines (18) ; la non-justification d'un montant de 300 à 400 autres millions, montant qui représentait approximativement tout le bénéfice que le Zaïre aurait pu retirer de la hausse des cours du cuivre entre 1987 et 1988 et qui fut publiquement révélé au cours d'un « hearing » au Sénat américain par un haut fonctionnaire du Département d'État (19) ; plus récemment enfin, la suspension des versements de la Banque mondiale et du FMI au titre de l'ajustement structurel, le Zaïre ayant largement dépassé le montant du découvert budgétaire autorisé.

Ce qui frappe dans l'évolution des rapports entre les organisations financières internationales et le Zaïre, c'est la détermination des premiers d'en découdre avec le « système Mobutu » : critique non déguisée contre la continuation des « grands travaux » de prestige (palais présidentiel de Gbadolite, barrage de Mobayi, sucrerie de Mushie-Pentane...), contre l'importance de la dotation présidentielle, contre l'augmentation prévue des dépenses militaires, etc. (20).

(16) Au Zaïre, la Banque mondiale vient en tête dans la répartition des décaissements effectifs au titre de l'aide publique au développement (19,5 % en 1988 contre 10,2 % pour la Belgique et 17,3 % pour la BAD).

(17) E. Blumenthal, « Zaïre : rapport sur sa crédibilité financière internationale » paru dans *La Revue nouvelle*, n° 11, novembre 1982.

(18) Voir à ce propos I. Ilunkamba, « Propriété publique et conventions de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre », *Les Cahiers du CEDAF — ASDOC studies*, n° 4-5, août 1984, pp. 159 sv.

(19) *The Christian Science Monitor*, Boston, juin, 28, 1989.

— Si les bailleurs de fonds étrangers, lassés de la non-orthodoxie financière du Zaïre, ont joué et jouent un rôle non négligeable dans le lent processus qui conduit à une remise en cause du régime, la brèche avait cependant été ouverte en 1978 avec la montée d'une fronde parlementaire qui fut à l'origine de l'actuel mouvement d'opposition, l'UDPS. Fronde contre un président de la République désigné d'abord comme le bouc émissaire principal du « mal zaïrois » ; fronde plus générale contre le système « caporaliste » engendré par le mobutisme ensuite.

Lentement mais sûrement, le constat d'impasse de ce mobutisme a atteint le cœur même du Parti-État, le MPR. Depuis 1986, un profond malaise s'y est implanté et a sans doute contraint le « monarque » zaïrois à plonger dans l'arène en organisant de « grandes consultations populaires » au début de l'année 1990 (21). Ce dernier a-t-il été pris de court par la véhémence de certains propos le mettant directement en cause ? A-t-il voulu démontrer qu'à défaut d'en accepter les conséquences, le « parler-vrai » existait bel et bien au Zaïre ? Toujours est-il qu'une unanimité se dégagait dans l'ensemble des cahiers de doléances qui lui sont parvenus tant de la base que de certains corps constitués zaïrois (Église, administration, syndicat) : tous réclamaient l'organisation d'institutions publiques responsables et autonomes ; beaucoup exigeaient le rapatriement des avoirs extérieurs détenus à l'étranger par les puissants du régime ; un certain nombre réclamaient aussi le départ du président zaïrois après la mise en place des nouvelles institutions.

Le discours du 24 avril 1990, au cours duquel le Président annonça avec éclat la naissance d'une Troisième République n'a été qu'une réponse défensive et pour le moins ambiguë à l'explosion soudaine du mécontentement. D'une part, la fin de l'ère du Parti-État constitue une brèche importante qui fut saluée comme une victoire décisive même si elle n'autorisait qu'un tripartisme contrôlé. D'autre part, l'attitude du Président, mis directement en cause, a été ambiguë. Le 24, il parlait de maintenir au Zaïre un régime présidentiel et de la possibilité de son effacement de la scène politique « pour laisser la place aux jeunes ». Le 3 mai, dans un nouveau discours, il marquait les limites de la libéralisation politique

(20) Voir à ce propos Banque mondiale, « Nécessité d'un ajustement structurel pour assurer une croissance soutenue. Rapport d'activité à l'intention du groupe consultatif pour le Zaïre », Paris, mars 1986 ; Compte rendu d'une réunion entre M. Camdessus (FMI) et de hauts fonctionnaires belges, in *Jeune Afrique*, 10 août 1988 ; Lettre du vice-président de la Banque mondiale, V.-K. Jaycox, au premier commissaire d'État Kengo

wa Dondo, 8 février 1990, publiée dans Commission Justice et Paix, « Zaïre : que s'est-il passé au campus de Lubumbashi », Bruxelles, août 1990.

(21) Sur le malaise au sein du Parti-État, voir le « Mémoire du département des Affaires étrangères, Délégation syndicale », Kinshasa, 22 mars 1990, p. 3 qui fait allusion à trois courants antagonistes au sein du comité central du parti.

en se remettant en piste pour un nouveau mandat présidentiel — ce qu'il a confirmé depuis lors —, en postposant pour l'année suivante l'officialisation de nouveaux partis, en voulant limiter leurs activités à des « discussions de salon », pour reprendre sa propre expression.

Les scénarios

« *Je prends ici congé du MPR* », a lancé, la larme à l'œil, le président zaïrois. Petite phrase saluée par une ovation des notables zaïrois réunis au palais présidentiel de la N'Sele. Mais petite phrase qui a dû faire mal au noyau dur de la nomenklatura zaïroise, laquelle a été habituée, éduquée même, à s'abriter derrière la majesté de son chef pour justifier ses privilèges et la parcelle d'autorité que ce chef lui avait laissée sur un champ politique de plus en plus restreint d'ailleurs. Toute la question est de savoir comment ce noyau dur va réagir aux évolutions politiques du court et du moyen terme.

Le premier scénario, qui s'est déjà manifesté durant le mois de mai 1990, est celui de l'escalade dans une violence plus ou moins organisée. Les tragiques événements sur les campus universitaires et les instituts d'études supérieures de Kinshasa, de Kisangani, de Bukavu et surtout de Lubumbashi qui annoncent la montée de réflexes ethniques d'auto-défense, les attaques ponctuelles contre les possédants dans la capitale autorisent l'hypothèse d'un *pronunciamiento* militaire qui pourrait être organisé sous couvert de la monarchie et de la nomenklatura aux abois dont l'ombre portée continuerait à planer sur les évolutions politiques. Une telle hypothèse viendrait renforcer, à l'extérieur surtout, l'équation tragique sans cesse posée par le monarque zaïrois : « *moi ou le chaos* ».

Le second scénario, que l'on pourrait appeler scénario roumain, consisterait en une liquidation physique du Président devenu un « gêneur » ou un bouc émissaire pour la plupart. Cette hypothèse est improbable. Primo, il n'y a pas au Zaïre d'espace pour un « Front du salut national » s'organisant dans l'ombre. L'espace politique est surtout occupé par une contre-élite déjà profondément morcelée à la perspective d'une nouvelle donne politique. Secundo, un chaînon apparaît manquant dans ce type de scénario : celui d'une armée zaïroise régulière pratiquement désarmée et qui a été épurée de ses éléments les moins « sûrs ».

Le troisième scénario se rapproche des évolutions qui se sont produites au Bénin où le président Kerekou, suite à une grève quasi-ininterrompue de la fonction publique pendant un an, a été neutralisé par une offensive conjointe des bailleurs de fonds, des syndi-

cats et des mouvements d'opposition ; les premiers n'ont accepté d'intervenir dans le paiement des arriérés des fonctionnaires, objet principal du litige, que si la tenue d'une « conférence nationale » était acceptée par le Président qui a dû depuis lors renoncer à l'exercice personnel du pouvoir. Au Zaïre, c'est un tel schéma qui a été réclamé par une majorité des mouvements et partis d'opposition qui prolifèrent aujourd'hui. Il pourrait toutefois se heurter à la détermination du président Mobutu de ne pas céder sur l'essentiel, à savoir les arbitrages de type autoritaire qu'il imprime à la classe politique depuis 1978, le contrôle final sur les lieux de redistribution des largesses, le maintien de son pouvoir sur les instruments de répression qui lui sont personnellement attachés. En outre, en enfermant le débat dans des enjeux purement « politiques » (triou multi-partisme, élections locales, élection présidentielle...), le Président pourrait bien réussir dans sa tentative de piéger une opposition fragile en l'empêchant de se situer sur des questions de fond (moralisation de la vie publique, démantèlement de l'appareil répressif, rapatriement des avoirs extérieurs, etc.).

C'est pourquoi, un quatrième scénario ne doit pas être écarté : celui de la continuité. Face à la multiplicité des formations politiques qu'il ne serait pas difficile d'opposer les unes aux autres — il y en aurait actuellement plus de soixante —, le régime réussirait, sous couvert d'une « Troisième République » qui se serait débarrassée des oripaux « mobutistes » les plus voyants, à survivre à lui-même et à regagner une crédibilité internationale perdue.

En énonçant ces divers scénarios, on doit également tenir compte de deux éléments contextuels importants. D'abord, le système monarchique zaïrois, contrairement à la manière dont opère une dictature classique, a laissé se développer au sein de la société civile un large espace d'initiatives qui se situent dans le champ apolitique de l'informel et qui va de la « survie régressive » à la petite économie marchande. La pesanteur de ce champ, amortisseur essentiel de crise plutôt qu'annonciateur d'une sortie de crise, n'est sans doute pas étrangère au peu d'emprise du « mobutisme » sur la société réelle mais aussi à sa durée et à ses potentialités de survie.

Ensuite, on ne doit pas non plus perdre de vue une interrogation plus fondamentale récemment mise en évidence par A. Mbembe, à savoir le « doute profond de l'Africain sur lui-même », doute qui est renforcé par celui que le monde extérieur entretient à l'égard du Noir, de sa « gouvernabilité », de sa capacité à devenir par sa seule force et par ses seules ressources morales et éthiques, sujet d'une histoire qui ne débouche pas seulement sur des désastres (22). Il appartiendra aux « nouveaux dirigeants »

(22) A. Mbembe, *Afriques indociles*, Paris, Karthala, 1988.

zaïrois de donner tort à ce pessimisme radical, de transcender le vertige de l'inconnu. La vigueur et la vitalité des débats et remises en question qui ont lieu au Zaïre, tant dans la presse que dans des cercles de réflexion et au Parlement, de même que le courage individuel et collectif de certains acteurs zaïrois, pourraient augurer de la lente maturation d'une éthique de responsabilité qui triompherait de celle de l'infantilisation qui a prévalu jusqu'ici.

Jean-Claude Willame

Centre d'études et de documentation africaines (Bruxelles)

Un document exceptionnel

Patrice Lumumba
La crise congolaise revisitée

par Jean-Claude Willame

voir page 179 de ce numéro